

DELÉMONT MARÉE BASSE...

Prendre des mesures urgentes contre les inondations, donner plus de place à la Sorne, agir préventivement contre les effets des crues, enrichir le milieu naturel, c'est le projet «Delémont marée basse»

Réunions de quartier mercredi 7 et lundi
12 novembre (voir au verso)



Aux habitantes et habitants de Delémont

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Depuis plusieurs années déjà, les Autorités communales sont soucieuses de préserver notre ville et ses habitants contre les dangers dus aux inondations.

Depuis de nombreuses années, des travaux ont été entrepris à cet effet. De plus, la «carte des dangers» a été approuvée aussi bien par les Autorités cantonales que fédérales au début de l'année 2007. La «carte des dangers», c'est l'instrument qui servira de guide à la mise en œuvre d'un ambitieux plan de mesures contre les inondations. Les grandes lignes de ce projet sont présentées dans ce dépliant.

Par ailleurs, lors de l'octroi de permis de construire, la question de l'exposition aux dangers naturels en général et aux inondations en particulier fait l'objet d'un examen attentif. Bien sûr, à la suite d'événements particuliers, on peut toujours dire qu'il aurait fallu être plus restrictif. Après coup...

Le Conseil communal veut tirer les leçons des inondations des 8 et 9 août 2007 et souhaite en priorité informer la population au moyen de ce dépliant et par les assemblées de quartier des 7 et 12 novembre 2007 (voir informations détaillées au dos).

André Parrat

Conseiller communal responsable des travaux publics



Les inondations, un phénomène dévastateur de plus en plus fréquent



Chaque année, les inondations provoquent des milliers de victimes et des déplacements massifs de population, en Asie principalement. (photo: villageoise bangladaï lors des inondations d'août 2007)



Delémont a déjà connu plusieurs inondations par le passé. Ce fût le cas notamment en 1947, 1973, 1995, 2006 et 2007. Aucun décès n'a heureusement été déploré jusqu'ici. En revanche, les dommages sont considérables et surtout, l'écart entre deux inondations se réduit de manière visible...

Sur 395 catastrophes naturelles recensées dans le monde en 2006, les inondations étaient au nombre de 226. Les inondations constituent le risque naturel le plus répandu dans le monde et sans doute aussi le plus difficile à combattre (il est par exemple plus facile de maîtriser un feu qu'une rivière en crue...).

Ainsi, au moment même où l'eau s'infiltrait dans les habitations de plusieurs quartiers en ville de Delémont, plus de 500 personnes perdaient la vie et plusieurs millions d'autres étaient déplacées en Asie du Sud.

Sans atteindre des conséquences aussi dramatiques, les inondations survenues ces dernières années en Suisse ont également provoqué des victimes et des dégâts qui se chiffrent par centaines de millions de francs.

Le développement généralisé de l'urbanisation dans des zones exposées aux inondations, les mesures de correction fluviale qui lui sont associées, la perte d'espace des cours d'eau qui en résulte et l'influence du réchauffement climatique expliquent cette augmentation des risques.

La priorité aujourd'hui: tirer les leçons des événements passés

Il fut un temps, pas si lointain, où prévalait l'idée qu'il suffit de corriger un cours d'eau pour ne plus avoir à en subir ses crues. L'idée était simple: si une rivière déborde, c'est que ses berges ne sont pas suffisamment élevées et/ou que l'eau ne s'évacue pas assez rapidement. Par le passé, ces hypothèses ont largement influencé la gestion et l'aménagement des cours d'eau.

Depuis plusieurs années, on sait que cette vision des choses ne correspond pas aux caprices d'un cours d'eau qui, en certaines circonstances, se moquent bien des aménagements artificiels.

Les digues sont en particulier bien souvent elles-mêmes génératrices de risques: elles ne sont jamais assez hautes et une fois

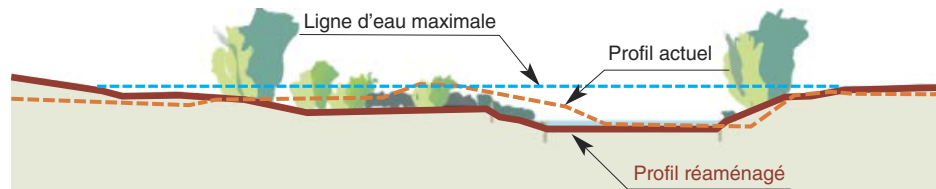
Ce tronçon de la Sorne illustre parfaitement le problème posé par le recours abusif à l'endiguement des cours d'eau: dans le meilleur des cas, la digue ne fait que reporter le problème en aval; de plus, elle empêche l'eau de réintégrer le lit de la rivière après la crue en cas de débordement. Et si la digue cède, la situation s'en trouve encore aggravée...



submergées empêchent l'eau de revenir à la rivière. Si une digue cède en cours d'évènement, elle contribue alors elle-même à aggraver le danger.

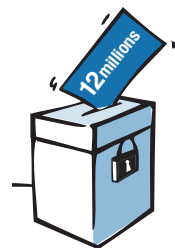
En réalité, la rivière a besoin de place, donc d'un lit plus grand, dont la partie haute, le lit majeur, est occupé temporairement par les eaux en crue. Ceci permet

d'accroître non seulement la section d'écoulement, mais également d'augmenter la valeur écologique du cours d'eau. Toutefois, une digue peut s'imposer dans certaines situations.



Partout où cela est encore possible, il faut redonner de la place aux cours d'eau. La rivière peut ainsi quitter son lit durant la crue sans qu'il en résulte des dommages pour l'homme. De plus, ces espaces offrent un refuge à la faune et favorisent une grande variété d'espèces végétales. Ces zones inondables, donc non constructibles, constituent ainsi un atout écologique non négligeable

La «carte des dangers des crues de la Sorne»: un guide pour une meilleure sécurité



Les inondations des 8 et 9 août 2007 ont accéléré la prise de conscience. Mais la «carte des dangers des crues de la Sorne» était déjà sous toit. Cet instrument, présenté au Conseil communal le 15 mai 2007, est maintenant complété à la lumière des derniers événements et il convient de passer à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Les actions envisagées (voir le détail ci-après) prévoient tout d'abord une série de mesures urgentes. Elles permettront de limiter les dommages en cas de nouvelle crue dans un avenir proche. Ces mesures urgentes consistent essentiellement à entretenir certains secteurs du lit de la Sorne, à aménager des digues et arrières digues provisoires ou définitives et à protéger les bâtiments stratégiques (stations électriques et écoles notamment). La mise en œuvre de ces mesures urgentes a déjà débuté et se terminera au printemps 2008.

D'autres mesures visant à protéger la ville contre les inondations seront réalisées sur une période d'une dizaine d'années. Leur coût est estimé à douze millions de francs, dont 40% environ à charge de la commune via le fonds des digues, et ce crédit fera l'objet d'une votation populaire le 24 février 2008, sous réserve de l'adoption du message par le Conseil de Ville cette année encore.






Prochaines étapes:

- **Dès maintenant**
Mise en œuvre des mesures urgentes
- **10 décembre 2007**
Examen du dossier par le Conseil de Ville
- **24 février 2008**
Votation populaire sur le crédit
- **2008 à 2018**
Réalisation de l'ensemble des mesures

La carte des dangers des crues de la Sorne et les mesures prévues

La carte des dangers des crues de la Sorne montre quels sont les secteurs de la ville susceptibles d'être inondés en cas de crue et qualifie le niveau de danger de chacun d'eux. Grâce aux mesures envisagées, à moyen et à long terme, plus aucun espace construit ne sera rouge ou bleu. Cette volonté autorise un développement durable de la ville dans un cadre de vie amélioré. Les mesures définitives à moyen et long terme sont brièvement décrites ci-dessous. Elles seront réalisées entre 2008 et 2018. Les mesures urgentes provisoires ou définitives sont énumérés sommairement ci-après.

Niveaux de danger en cas de crue

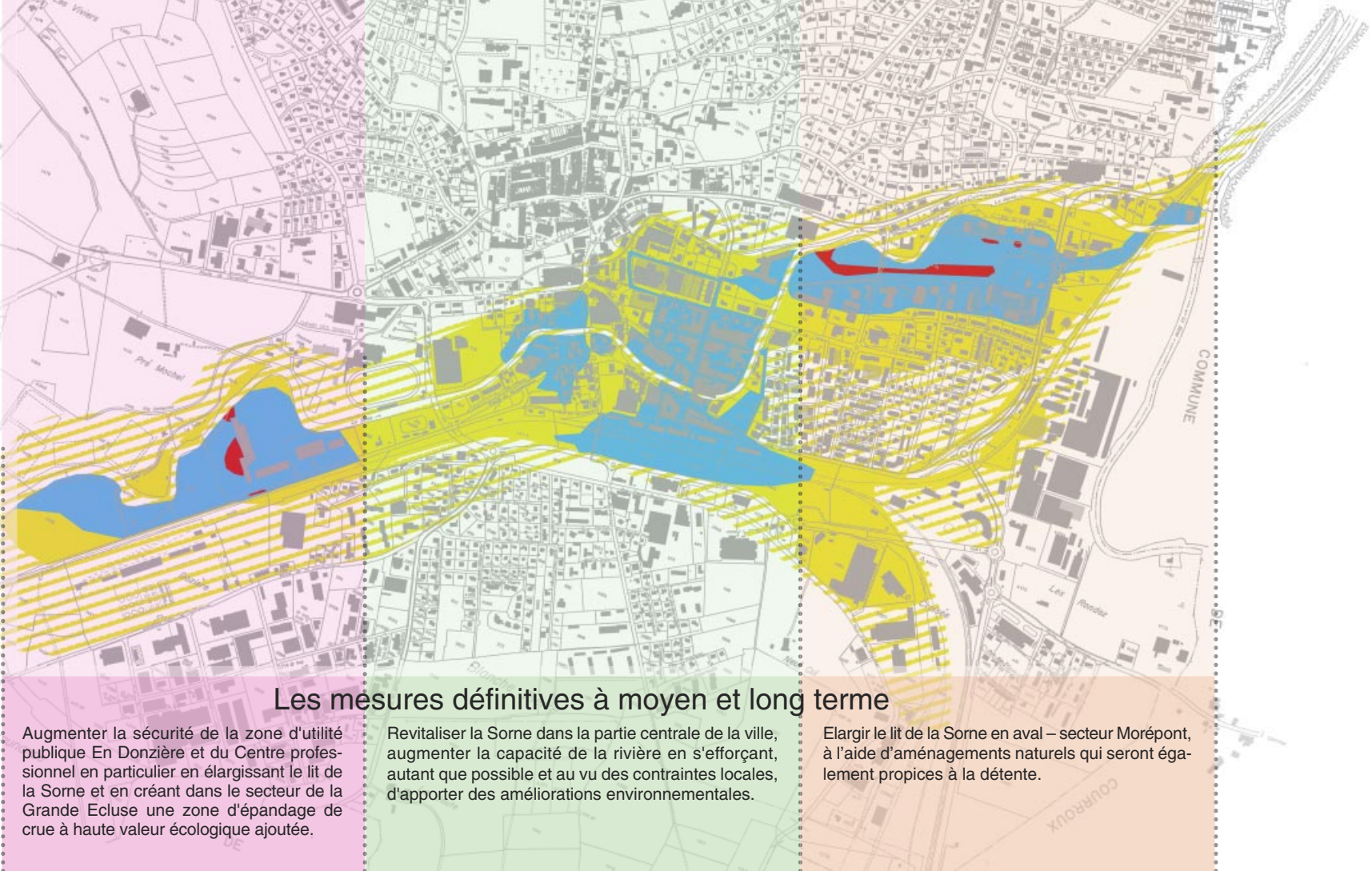
-  Pas de danger
-  Résiduel
-  Faible
-  Moyen
-  Elevé

Les mesures définitives à moyen et long terme

Augmenter la sécurité de la zone d'utilité publique En Donzière et du Centre professionnel en particulier en élargissant le lit de la Sorne et en créant dans le secteur de la Grande Ecluse une zone d'épandage de crue à haute valeur écologique ajoutée.

Revitaliser la Sorne dans la partie centrale de la ville, augmenter la capacité de la rivière en s'efforçant, autant que possible et au vu des contraintes locales, d'apporter des améliorations environnementales.

Elargir le lit de la Sorne en aval – secteur Morépont, à l'aide d'aménagements naturels qui seront également propices à la détente.



Les mesures urgentes

Afin de limiter les dommages en cas de récurrence, voici les mesures urgentes décidées dans les jours qui ont suivi les inondations:

- amélioration du fonctionnement de l'Etat-major communal de conduite en cas de catastrophe et amélioration de la coordination entre les différents acteurs;
- mise au point d'un plan d'alarme et d'intervention et système d'annonce de crues
- stabilisation des murs de berges aux endroits sensibles;
- Entretien et élimination ponctuelle des dépôts, afin d'abaisser le niveau d'eau;
- contrôle de la stabilité et enlèvement des arbres touchés par les inondations et susceptibles de faire obstruction, sous les ponts notamment;
- acquisition de mesures de protection mobiles;
- réalisation de digues et d'arrières - digues provisoires.

Les mesures urgentes seront achevées au printemps 2008.

Sécurité de la population, économie, respect du principe de proportionnalité, développement de la ville et protection de l'environnement: un équilibre à trouver !

Le risque zéro n'existe pas! Les mesures envisagées le réduiront un peu. C'est pourquoi il est de la responsabilité de chacun de tout mettre en œuvre pour limiter les dégâts en cas d'inondation, les locaux exposés étant généralement connus



INVITATION aux réunions de quartier

Salle du Soleil

Rue des Moulins 3

Mercredi 7 novembre 2007 à 17h30

Secteur Est de la Sorne (Av. de la gare - Colliard)

Salle St-Georges

Route de Bâle 5

Lundi 12 novembre 2007 à 20h00

Secteur Ouest de la Sorne (Av. de la gare - Camping)

Comme leur nom l'indique, les réunions de quartier sont principalement réservées aux personnes domiciliées dans les quartiers concernés par les inondations, ceci afin de pouvoir évoquer les problèmes de manière très concrète. Toutefois, les deux assemblées ont été fixées à des jours et des heures différents afin de permettre au plus grand nombre de personnes concernées de participer à l'une ou l'autre de ces rencontres.